



Ville de MANDUEL

CONSEIL MUNICIPAL N° 06/2013

Mercredi 30 octobre 2013 - 18h30

COMPTE RENDU

Le trente octobre deux mille treize, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le vingt quatre octobre précédent, s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Marie-Louise SABATIER, Maire.

PRESENTS :

Maire : M-L. SABATIER.

Adjoint : G. RIVAL, J-M. BOUVIER, E. LE ROLLAND, A. FAVEDE, M. ESCAMEZ.

Conseillers : D. VALERO, C. PRUNEAU, D. GUIOT, M. LAVALLEZ, C. CLEMENT, C. CHAPEL, F. LOPEZ, J. PHILIBERT, T. SABATIER, S. GUIGUET, J-J. GRANAT, J. MONTAGNE, V. MAGGI, M. BERNO.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme V. GUIO-SAMPAIO	donne procuration à M. D. GUIOT
M. P. GENS	donne procuration à Mme M-L. SABATIER
M. L. MESSINES	donne procuration à M. A. FAVEDE
Mme N. ANDREO	donne procuration à M. J-J. GRANAT
M. L. HEBRARD	donne procuration à M. M. BERNO

ABSENTS EXCUSES :

Mme C. GIAMMONA
M. J. LANTRAN

ABSENT :

Mme S. GAMALIE
Mme C. PERROT

Secrétaire de séance : C. CLEMENT

Conseillers présents = **20** Conseillers ayant donné procuration = **5** Conseillers absents = **9**
Nombre de suffrages exprimés = **25**

* * *

Préambule

Madame le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des présents.
Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer un secrétaire de séance.

Madame Catherine CLEMENT est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire fait la proposition d'adjoindre un secrétaire adjoint de séance issu des rangs de la minorité.

Aucun candidat ne se fait connaître, il n'y a donc pas de nomination d'un secrétaire adjoint.

1/ Approbation du Procès-Verbal de séance du 7 octobre 2013

Le procès-verbal a été joint en annexe à l'ordre du jour.

Rapporteur : Marie-Louise SABATIER, Maire

Il est proposé d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 octobre 2013.

Le procès-verbal est approuvé par 24 voix Pour (Mme SABATIER, M. RIVAL, M. BOUVIER, Mme LE ROLLAND, M. FAVEDE, M. ESCAMEZ, Mme GUIOT-SAMPAIO, Mme VALERO, M. PRUNEAU, M. GUIOT, Mme LAVALLEZ, M. GENS, Mme CLEMENT, M. LOPEZ, Mme PHILIBERT, M. SABATIER, Mme GUIGUET, M. MESSINES, M. GRANAT, Mme ANDREO, M. MONTAGNE, Mme MAGGI, M. HEBRARD et M. BERNO) et 1 Abstentions (M. CHAPEL).

2/ 2^{ème} Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme relative au projet d'extension de la casse automobile existante gérée par la SARL SEDEM 30 - Avis du Conseil Municipal

L'intégralité des documents afférents à ce rapport de présentation et au projet de délibération est consultable par l'ensemble des conseillers municipaux sur simple demande en mairie aux jours et heures d'ouverture.

Rapporteur : Marie-Louise SABATIER, Maire

Par délibération n°12/058 en date du 12 novembre 2012, le Conseil Municipal a approuvé le projet de 2^{ème} révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) relative au projet d'extension de la casse automobile existante gérée par la SARL SEDEM 30.

Le projet présenté prévoyait :

- une extension de l'activité, sur la parcelle mitoyenne AL26 d'une superficie de 21.740 m², pour :
 - le stockage des véhicules dépollués,
 - le broyage sur une aire étanche avec séparateur d'hydrocarbures,
 - la réalisation d'un bassin d'orage.
- Un agrandissement des bâtiments existants.
- L'accès actuel sur le chemin de Saint-Paul.
- Un accès futur sur le chemin de Saint-Paul décalé vers l'ouest, en accord avec les services du Département du Gard pour des raisons de sécurité compte tenu de la proximité du carrefour giratoire.

Un permis de construire conforme à ce projet a été déposé le 27 février 2013, il est en cours d'instruction.

Le 20 juin 2013, la SARL SEDEM 30 a déposé, en Préfecture du Gard, une demande d'enregistrement en vue de l'extension du centre de véhicules hors d'usage et de l'exploitation d'un centre de collecte, de regroupement et de tri des déchets sur son site Route de Bellegarde.

Cette déclaration reprend le projet initial d'extension de la « casse automobile » auquel sont ajoutées les nouvelles activités suivantes :

- Regroupement, transit et tri de batteries, de déchets non dangereux (plastiques, cartons, bois) et de déchets inertes (gravats),
- Collecte de déchets non dangereux et dangereux apportés par le producteur initial de ces déchets (batteries, métaux),
- Installation de transit. Regroupement, tri de déchets dangereux ou contenant des substances dangereuses ou préparations dangereuses (inférieur à 1 tonne),
- Activité de collecte de déchets apportés par le producteur initial (particulier, artisans) directement sur le site (batteries, métaux, gravats) avec un accès direct par le CD3.

Une consultation du public a été organisée en Mairie du 23 septembre au 18 octobre 2013 inclus.

La Commission d'Urbanisme du 22 octobre 2013 a émis un avis réservé sur la demande d'enregistrement de la SARL SEDEM 30 en vue de l'extension de son centre de véhicules hors d'usage et de l'exploitation d'un centre de collecte, de regroupement et de tri de déchets sur son site Route de Bellegarde, soumis à déclaration environnementale.

Cet avis repose sur une augmentation importante du trafic routier sur le CD3 et sur une modification du dossier par rapport au projet initial

A son tour, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis dans les 15 jours suivant la fin de la consultation.

Il convient donc d'émettre un avis très réservé sur la demande d'enregistrement de la SARL SEDEM 30 pour l'extension de son centre de véhicules hors d'usage et de l'exploitation d'un centre de collecte, de regroupement et de tri de déchets sur son site Route de Bellegarde, soumis à déclaration environnementale, en raison de l'augmentation du trafic routier sur le secteur concerné par l'extension et de l'accès direct sur le CD3 et d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération par 19 voix Pour (Mme SABATIER, M. RIVAL, M. BOUVIER, Mme LE ROLLAND, M. FAVEDE, M. ESCAMEZ, Mme GUIOT-SAMPAIO, Mme VALERO, M. PRUNEAU, M. GUIOT, Mme LAVALLEZ, M. GENS, Mme CLEMENT, M. CHAPEL, M. LOPEZ, Mme PHILIBERT, M. SABATIER, Mme GUIGUET et M. MESSINES) et 6 Abstentions (M. GRANAT, Mme ANDREO, M. MONTAGNE, Mme MAGGI, M. HEBRARD et M. BERNO).

3/ Décisions du Maire

Rapporteur : Marie-Louise SABATIER, Maire

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il s'agit d'informer l'assemblée municipale des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations.

Ce point n'appelle pas de vote.

Décision n°026/2013 du 1^{er} octobre 2013

Attribution du marché n°14/2013, à procédure adaptée,
Contrôle microbiologique et surveillance des légionelles,
Laboratoire LABHY Midi Pyrénées,
Montant : 5.184,40 € HT/an, reconductible 3 fois.

Décision n°027/2013 du 1^{er} octobre 2013

Conseil et assistance d'un Cabinet d'avocat spécialisé,
Assignation en référé devant le Tribunal de Grande Instance de Nîmes,

4/ Actualités de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole

Rapporteur : Marie-Louise SABATIER, Maire

S'agissant d'une information, ce point n'appelle pas de vote.

Présentation sommaire :

- Ordre du jour du Conseil communautaire du 14 octobre 2013.

Questions diverses

Madame le Maire informe les membres du Conseil que la commune prendra l'attache du cabinet d'avocats spécialisés « SCHEUER, VERNHET & ASSOCIES », avec l'ensemble des communes concernées par le dossier Lignes à Grande Vitesse Nîmes-Montpellier (LGV-NM) d'OC'VIA, afin de défendre les intérêts de Manduel dans la réalisation du projet de contournement ferroviaire, notamment en ce qui concerne l'enfouissement et l'acoustique.

* * *

La séance est levée à 19h00.

